



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 24/03/2020

COVID-19 :

Dispositifs applicables aux publics vulnérables

Pour aider les publics vulnérables à faire face à la crise sanitaire que nous connaissons et au confinement qui s'impose, les services de l'État et les partenaires habituels restent mobilisés et à l'écoute.

1. L'aide aux victimes de violences sexistes :

Les partenaires de l'aide aux victimes de violences sexistes se mobilisent pour assurer une écoute, un accompagnement et une orientation à distance, afin de protéger et soutenir au mieux les personnes qui en sont victimes.

► **Dans les Hautes-Pyrénées, vous pouvez contacter :**

→ Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) au 07.50.59.64.49
Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ou par mail, par l'intermédiaire du site :

www.hautespyrenees.cidff.info

→ Le Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD) au 05 62 34 96 73

Du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 ou par mail : cdad65@orange.fr

→ France Victimes 65 au 05 62 51 98 58

Tous les jours ouvrables de 09 h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

→ Le Planning Familial au 06 26 43 29 95

Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 ou par mail : planning65@gmail.com

Victime ou témoin de violences conjugales, dans cette période de confinement liée au Covid 19 ne restez pas seul(e) face à la situation

► **En cas d'urgence**, appelez le **17 police secours** et/ou connectez-vous sur la plateforme internet <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Sur cette plateforme vous pourrez signaler en ligne les violences dont vous êtes victimes. Cette plateforme de signalement :

- est un accompagnement gratuit et anonyme, ouvert 7 j/ 7 et 24 h/ 24
- elle est accessible depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur
- des policiers et des gendarmes formés aux violences sexuelles et conjugales sont à votre écoute
- vous pouvez tchatter ou discuter en direct par SMS avec eux

Tèl : 05.62.56.65.05/65.26

Mèl : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

Place Charles de Gaulle CS 61350
65013 TARBES Cedex 9

Pour **une écoute et un accompagnement**, le **3919**, numéro d'appel gratuit et anonyme est accessible de 9h00 à 19h00 du lundi au samedi.
Pour un **hébergement d'urgence**, appelez le **115**.



2. L'aide aux plus démunis :

Les services de l'État s'organisent pour mettre à l'abri les plus démunis en assurant la continuité du service d'accueil, d'hébergement et d'insertion et d'aide alimentaire. Le principe de solidarité nationale envers les personnes les plus démunies est ainsi placé au cœur du dispositif de l'État pour répondre à l'épidémie.

► Mesures d'urgence :

La trêve hivernale est prolongée jusqu'au 31 mai 2020. Les places d'hébergement ouvertes pour la période hivernale sont maintenues deux mois supplémentaires afin d'éviter toute remise à la rue de personnes hébergées.

L'ouverture des places d'abris de nuit est étendue en journée pour autoriser le confinement des personnes accueillies.

La maraude fonctionne en journée sur Tarbes et le soir de 20h00 à 23h00 selon les besoins entre Tarbes et Lourdes afin de recenser les personnes à la rue, leur rappeler les consignes, faire une évaluation sanitaire de premier niveau (interrogation sur d'éventuels symptômes...), les orienter vers un dispositif d'hébergement en lien avec le 115. **Le 115 numéro d'appel gratuit fonctionne normalement 24h/24.**

► Distribution d'aide alimentaire :

La plupart des structures habituelles de distribution d'aide alimentaire fonctionnent. Il est possible pour les usagers de venir chercher les colis selon les fréquences habituelles. Toutefois, les repas chauds pris sur place, ne sont plus autorisés, des paniers-repas sont distribués à la place.

► Accueil de jour :

La mission d'accueil est suspendue mais **les structures continuent de délivrer une aide alimentaire** ou des paniers-repas pour les usagers.

► Continuité des établissements et services sociaux relevant de l'État :

Tous les établissements et services sociaux relevant de l'État (CADA, CHRS, services MJPM) ont élaboré un **plan de continuité de l'activité**.

Pour les structures en collectif, des rotations de personnels sur site sont organisées avec respect des gestes barrières.

Pour les structures en diffus, le télétravail est privilégié, **les travailleurs sociaux maintiennent un lien téléphonique avec les résidents**. Les visites à domicile ne sont organisées que si nécessaire, avec les professionnels volontaires, toujours dans le respect des gestes barrières.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade